

EXPORTATION DE FRUITS ET LEGUMES DANS L'UNION EUROPEENNE

Des normes éthiques et environnementales pour les Acp

Après le respect de l'hygiène et des conditions sanitaires dans la Phase 1 du PIP (2001-2009), les producteurs et exportateurs devront faire face aux critères du commerce équitable et du respect de l'environnement pour pouvoir espérer exporter fruits et légumes dans les marchés européens.

Les producteurs et exportateurs horticoles des Acp et particulièrement ceux du Sénégal devront faire face aux nouvelles exigences du consommateur européen. Pour pouvoir exporter dans le marché européen, il faut désormais tenir compte du commerce équitable et éthique et être respectueux de l'environnement. Ce sont les principales recommandations faites, hier, par l'équipe du Programme Initiatives Pesticides (Pip), au cours de l'Atelier sur l'accès à la phase 2 (2010-2014). Ce programme de coopération, financé par l'Union européenne, est principalement destiné à l'appui technique à la filière d'exportation des fruits et légumes ACP-UE. Expliquant ces « nouveaux défis » auxquels devront faire face les producteurs et exporta-

teurs sénégalais, le représentant du chef des opérations de l'Union européenne a indiqué qu'avant même la fin de la première phase du PIP (2001-2009), de nouvelles réglementations officielles sont venues s'ajouter aux nouvelles exigences des acheteurs européens.

12.000 petits producteurs sénégalais concernés

Dès lors, explique Gilles Rebattet, « il faut aux producteurs et exportateurs sénégalais surmonter ces nouveaux défis et s'y adapter pour pouvoir continuer d'exporter vers l'Ue ». Pour cette phase qui doit s'étaler sur 5 ans, l'Union européenne a dégagé un fonds de 32,5 millions d'Euros pour 30 pays. En dehors de ces nouveaux défis aux-

quels il doit faire face, le producteur devra également prendre un engagement financier, avoir un plan d'action d'amélioration, pour produire et exporter notamment dans le marché européen.

Si, de manière globale, la première phase du PIP a profité à 100.000 exploitations familiales, à 80 % des filières des fruits et légumes, au Sénégal ce sont 12.000 familles de petits producteurs qui ont bénéficié du programme. Tout comme les producteurs-exportateurs des pays ACP, les Sénégalais ont dû s'adapter lors de la Phase 1, en mettant notamment en place des systèmes de gestion de la traçabilité et de l'hygiène ainsi que de bonnes pratiques agricoles, répondant aux exigences en vigueur. Saluant la tradition de partenariat entre l'équipe du PIP et la Direction de la protection des végétaux (Dpv), M. Ablaye Ndiaye a dit que les « acquis considérables » engrangés par la Dpv dans le cadre de

ce partenariat ont permis de relever progressivement le volume des exportations des fruits et légumes du Sénégal, qui sont passées de 15.000 tonnes en 2004 à 32.000 tonnes en 2009. Le représentant du directeur de la Dpv a également ajouté que « ces acquis ont facilité l'agrément de notre pays par l'Ue pour le contrôle de conformité des normes ». Toutefois, le chef de Division Législation et quarantaine a précisé que les contraintes demeurent notamment dans les notifications d'interceptions des produits, mais surtout du foisonnement des référentiels privés qui, selon lui, sont « plus complexes et plus contraignants que la réglementation en vigueur ».

Après le Sénégal qui a abrité le premier atelier sur la phase 2 du PIP, ce sera autour du Burkina Faso, du Kenya, de l'Ouganda, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et de la Tanzanie.

Aly DIOUF
et Maguette NDONG